



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Montauban, le 20 mars 2020

Des mesures de soutien immédiates aux entreprises

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises :

- 1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)**
- 2. Remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes**
- 3. Report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté**
- 4. Aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés**
- 5. Mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie**
- 6. Soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires**
- 7. Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé**
- 8. Appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises**
- 9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées**

Téléchargez la brochure sur :

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr